

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue à la salle du Conseil municipal., le lundi 1 février 2021 à compter de 19h.

**A laquelle sont présents :**

Monsieur André Henri, maire  
M. Michel Prince, conseiller  
Mme Christine Marchand, conseillère  
M. Laurent Garneau, conseiller  
M. Claude Caron, conseiller  
M. Jonatan Roux, conseiller  
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi, sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1 février 2021 par voix de huis clos et de téléconférence.

**LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

## **2. ORDRE DU JOUR FÉVRIER 2021**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
  - 2.1 Décès de la doyenne de Saints-Martyrs-Canadiens ;
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021 (Correction montant Roulibus 797.05\$ et croix rouge 170.00\$) ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre ;
7. Rapport des comités :
  - 7.1 Paiement du renouvellement CAMF 79.00\$ + taxes
  - 7.2 Dossier Gilles Gosselin
  - 7.3 Suivi dossier Dupuis
8. Administration ;
  - 8.1 Rapport des étudiantes en droit (Cain/Lamarre).
  - 8.2 Renouvellement Team Viewer
  - 8.3 Mandat donner à Me Reynolds pour effectuer la mise à jour du règlement 204 **POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET**
  - 8.4 Avis motion de la mise à jour du règlement 204
9. Aqueduc et égouts ;
  - 9.1 Parole à l'inspecteur ;
  - 9.2 Formation de l'inspecteur municipal et d'un accompagnateur en Beauce ;
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture :
  - 13.1 Nomination des représentants officiels 2021 pour la bibliothèque ;
14. Affaires diverses :
  - 14.1
15. Liste de la correspondance :
  - 15.1 VARIA
    - A) Décès de la doyenne des Saints-Martyrs-Canadiens, Mme Rose-Armande Shank ;
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

## **2021-02-020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Prince conseiller,

Appuyé par le Gilles Gosselin conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**2.1 DÉCÈS DE LA DOYENNE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Monsieur maire donne la parole à madame Christine Marchand, responsable de la R.Q.F qui présente le message suivant ;

Le 17 janvier dernier la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a perdu sa doyenne Madame Rose-Armande Shank, aussi appelée Rosy pour les intimes : elle est toujours demeuré dans notre communauté. Nous avons en quelque sorte perdu quelques pages de notre histoire.

Ces pages resteront gravés dans la mémoire de ses proches et des gens qui l'ont côtoyés durant sa longue vie. Rappelons que Madame Shank était la mère de notre Directrice générale et la grand-mère de notre secrétaire. En mon nom personnel et en celui de chacun des membres du conseil municipal, j'adresse les plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Madame Thérèse Lemay demande s'il y a objection à ce que le don pour ce décès soit divisé en deux soit 50.00\$ pour le CLSC et 50.00\$ pour l'hôpital Hôtel Dieu de Victoriaville. Les membres du conseil sont d'accord avec cette demande.

**2021-02-021 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 Janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** que deux modifications sont apportées au procès-verbal du 11 janvier soit quant au coût de Rolibus dont le montant est de 797.05\$ et l'autre quant à la cotisation de la croix rouge au montant de 170.00\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claude Caron conseiller, Appuyé par Christine Marchand conseillère.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

#### **4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	1 573.38\$
DAS mensuel :	5 641.58\$
Bell Mobilité	54.00\$
Hydro Québec	2 486.35\$

#### **2021-02-022 6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **93 756.97 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller appuyé par Gilles Gosselin conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste suivante des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 598.24
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 043.34
3	Visa Desjardins (divers achats)	1 582.50
4	Eurofins Environex (février)	93.13
5	Gesterra (décembre)	1 285.27
6	FQM (formation)	231.10
7	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1)	28 956.00
8	ADMQ (cotisation annuelle)	1 866.52
9	COMBEQ (adhésion annuelle)	436.91
10	FQM (contribution annuelle)	1 142.72
11	PG Solutions (contrat annuel)	6 159.21
12	CRSBP (cotisation annuelle) / biblio	2 783.02
13	Roulibus (contribution annuelle)	797.05
14	SPAA (adhésion annuelle)	561.80
15	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution annuelle)	308.00
16	Québec Municipal (adhésion annuelle)	170.82
17	Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable (aide financière)	150.00
18	Copernic (adhésion annuelle)	50.00
19	Croix-Rouge (contribution annuelle)	170.00
20	André Henri, maire	935.00
21	Michel Prince, conseiller	388.52
22	Christine Marchand, conseillère	388.52
23	Laurent Garneau, conseiller	388.52
24	Claude Caron, conseiller	388.52
25	Jonatan Roux, conseiller	388.52
26	Gilles Gosselin, conseiller	388.52

27	Bell Mobilité inc. (janvier)	54.00
28	Buropro (janvier)	102.71
29	Cain Lamarre SENCRL (janvier)	606.83
30	La Capitale (février)	981.39
31	Entretien Général Lemay (janvier)	2 650.17
32	Excavation Marquis Tardif inc. (janvier)	20 507.71
33	Eurofins Environex (janvier)	257.54
34	Gesterra (janvier)	4 553.18
35	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	313.12
36	Hydro-Québec (salle municipale)	697.86
37	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	167.03
38	Hydro-Québec (quai)	43.66
39	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	873.05
40	Hydro-Québec (éclairage public / décembre)	257.45
41	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.10
42	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.10
43	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (demande accès info)	91.98
44	Les Services EXP inc. (ingénieur)	258.69
45	Total du salaire de la D.G. :	1 573.38
46	Total des salaires & déplacements :	4 073.27
	<b>TOTAL :</b>	<b>93 756.97 \$</b>

## **7. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :**

### **7.1 PAIEMENT DU RENOUELEMENT DU CAMF 79.00\$ + TAXES**

**20201-02-023**

Sur proposition de Christine Marchand conseillère, appuyé de Gilles Gosselin conseiller, il est unanimement adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté que le paiement soit autorisé pour le renouvellement au Carrefour Action Municipal Famille, au coût de 79.00\$ plus taxes.

### **7.2 DOSSIER DU QUAI MUNICIPAL**

M. Gilles Gosselin fait un court rapport verbal du dossier concerné, de la station de lavage à bateaux et de la barrière situé au quai municipal. L'association des résidents du Lac Nicolet devrait déposer à la séance de mars plus d'information sur ce sujet.

### **7.3 DOSSIER DUPUIS : ANNEXION**

M. Claude Caron fait mention qu'une nouvelle étape a été franchie lorsque l'ensemble des citoyens intéressés a fait parvenir les formulaires légaux dans lesquels ils renonçaient à la tenue d'un référendum sur le sujet de l'annexion. La municipalité passe donc à l'étape suivante qui consiste à rédiger et de faire parvenir l'ensemble des documents au Ministère des Affaires Municipales pour que ce dernier prenne une décision à l'égard de ce sujet.

## **9. ADMINISTRATION :**

## **8.1 RAPPORT DES ÉTUDIANTES EN DROIT (CAIN/LAMARRE).**

M. Claude Caron conseiller fait mention que lorsque Me Reynolds nous avait offert le service de trois ( 3 ) étudiantes pour nous assister dans un travail de nature municipal ; il leurs avait été demandé de rédiger un projet de règlement modifiant le règlement numéro 204 Relatif à l'utilisation de la rampe de mise à l'eau et des espaces de stationnement au Lac Nicolet.

Cette demande a été réitéré lors d'une rencontre avec les étudiantes.

Comme le document ne représentait pas le travail requis, M. Claude Caron a communiqué avec Me Reynolds qui lui a expliqué que premièrement comme elles n'étaient pas avocates elles ne pouvaient pas donner une opinion légale et deuxièmement qu'elles ne pouvaient rédiger un tel projet de règlement ; alors elles ont produit un document qui nous donne des pistes de solutions.

Cette analyse est un bon travail et sera utile pour orienter notre démarche de modification du règlement existant.

## **8.2 RENOUELEMENT DE TEAM VIEWER**

Après vérification avec d'autres DG, la ville de Victoriaville offre gratuitement un lien V.P.N ou le logiciel Fort clients, gratuitement aux municipalités de la MRC d'Arthabaska. Plus d'informations sont à venir pour la même utilisation par l'inspecteur municipal.

2021-02-024

## **8.3 MANDAT DONNER À ME REYNOLDS POUR EFFECTUER LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT 204 INTITULÉ : POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET**

Monsieur Claude Caron fait mention que pour donner suite au rapport des étudiantes il est important que ce dossier progresse pour le bien de l'environnement et la protection des lacs. Cela accompagne les démarche entreprises pour l'installation d'une station de lavage à bateaux, d'une barrière et de la pose de caméras.

La municipalité suite aux démarches de M. Claude Caron avec Me Reynold mandate ce dernier pour préparer la modification du règlement # 204 intitulé **POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET DES ESPACES DE STATIONNEMENT AU LAC NICOLET** le tout dans un délais de deux semaines à compter de la réception des informations utiles, pour un coût s'établissant entre 1000.00\$ et 1500.00\$ plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Caron conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit accordé a Me Reynolds pour un montant de maximum de1500. \$ plus taxes

2021-02-025

## **8.4 AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT 204**

Un avis de motion est donné par Monsieur Claude Caron conseiller en vue de l'adoption d'un règlement relatif à la mise à jour du règlement # 204.

## **9. AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

## **9.1 PAROLE À L'INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu cet après-midi.

## **2021-02-026 9.2 FORMATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET D'UN ACCOMPAGNATEUR À ST-GEORGES DE BEAUCE.**

**Attendu que** cette formation servira à effectuer le nettoyage des soufflantes du réseau sanitaire et de ses conduites ;

**Attendu que** monsieur Ramsay inspecteur municipal sera accompagné d'une autre personne pour cette formation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que monsieur l'inspecteur et un accompagnateur soient autorisés à assister à cette formation donnée à St-Georges de Beauce.

et

Que les frais de repas et de déplacement ainsi que les salaires soient à la charge de la municipalité.

**18. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;**

**19. VOIRIE ;**

**20. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

**21. LOISIRS ET CULTURE ;**

## **2021-02-027 21.1 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2021 POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Prince conseiller, appuyé par M. Laurent Garneau conseiller, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le Maire n'ayant pas voté :

**Que** les membres du Conseil municipal renouvellent les mandats de M. Gilles Gosselin comme répondant et de Mme Juliette St-Amand comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2021.

**22. Affaires diverses ;**

**23. Liste de la correspondance ;**

- MRC Athabaska première politique jeunesse
- Rapport de la table régionale de personnes âgées
- Remerciement de la fondation Marie-Pagé
- Offre de service de béton EP
- Ruban de la persévérance scolaire
- Demande de résolution pour les cerfs de virginie

**VARIA**

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

Aucune question n'a été soumise.

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Proposé par Gilles Gosselin à 19h15